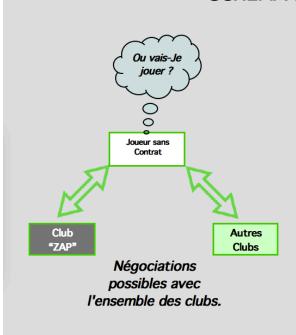
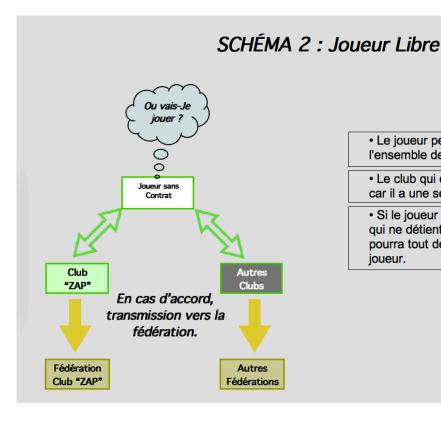
SCHÉMA 2 : Joueur Libre



SCHÉMA 2 : Joueur Libre

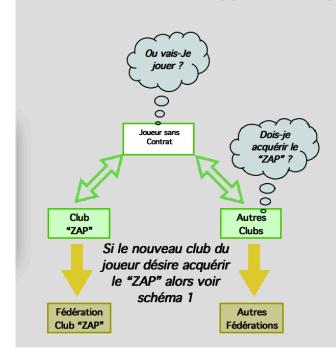


- Le joueur peut discuter librement avec l'ensemble des clubs.
- Le club qui détient le "ZAP" est avantagé car il a une sécurité sur le contrat.
- Si le joueur trouve un accord avec un club qui ne détient pas le "ZAP", ce dernier pourra tout de même contracter avec le joueur.



- Le joueur peut discuter librement avec l'ensemble des clubs.
- Le club qui détient le "ZAP" est avantagé car il a une sécurité sur le contrat.
- Si le joueur trouve un accord avec un club qui ne détient pas le "ZAP", ce dernier pourra tout de même contracter avec le joueur.

SCHÉMA 2 : Joueur Libre



- Le joueur peut discuter librement avec l'ensemble des clubs.
- Le club qui détient le "ZAP" est avantagé car il a une sécurité sur le contrat.
- Si le joueur trouve un accord avec un club qui ne détient pas le "ZAP", ce dernier pourra tout de même contracter avec le joueur.
- Si le nouveau club veut acquérir le "ZAP", il devra se mettre d'accord sur le montant avec le club détenant le "ZAP" en transmettant son offre par le canal de la (s) fédération(s).